



## Blocage abusif Vinted

-----  
Par NEY

Bonjour,

J'ai créé un compte Vinted dimanche dernier, et Vinted me l'a bloqué définitivement dès le lendemain pour cause d'activités soi-disant illégales.

Très surprise, je leur ai demandé quel était le problème (j'ai même cru au début à un canular tant leurs accusations étaient fantaisistes et grotesques) et ils m'ont répondu que mes articles "don't seem to be authentic".

Je précise que sur les 15 articles que j'ai mis en ligne :

-13 sont des vêtements Sézane (qui s'amuse à faire de la contrefaçon d'un jogging Sézane à 50?????? Ridicule. De toutes façons j'ai toutes les factures vu que j'avais acheté ces articles en ligne),

-un article est un portefeuille Chanel dont j'ai la preuve que c'est un vrai Chanel (numéro de série),

-le dernier est une paire de lunettes Gucci dont j'ai la facture.

Je leur ai envoyé toutes les preuves mais ils s'obstinent à prétendre que tous ces articles sont faux.

De plus, je précise qu'il n'y a eu aucune tentative de leur part de résoudre le sujet à l'amiable, ils m'ont tout de suite envoyé un message disant que mes pratiques étaient illégales et qu'ils bloquaient DEFINITIVEMENT mon compte. Avant de le bloquer définitivement, ils ne m'ont pas du tout demandé de leur envoyer des justificatifs supplémentaires.

Je voudrais savoir quel recours je pourrais avoir contre Vinted car je trouve leur manière de faire inadmissible. Ils n'ont pas le droit d'inventer des accusations mensongères basées sur rien et d'exclure une personne sans raison. A partir du moment où un site est ouvert, il l'est pour tout le monde, sauf à avoir violé les conditions d'utilisation, mais ce n'est pas le cas et ils n'ont d'ailleurs aucune preuve que ce soit le cas.

Merci par avance,

Cordialement,

NEY

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Aucun recours pour les contraindre à accepter vos produits.  
Utilisez une autre plateforme.

-----  
Par NEY

Merci Yapadequoi pour votre réponse

En fait je ne cherche pas à vendre mes articles sur leur site mais à obtenir réparation du préjudice. Je ne pense pas qu'ils soient dans leur bon droit car dès lors qu'un "commerce" (au sens large) est ouvert, il est censé l'être pour tout le monde. C'est comme si vous alliez acheter une baguette de pain chez le boulanger et il refusait de vous vendre sous prétexte qu'il trouve que vous avez une tête de voleur. Il n'a pas le droit de faire cela ; à partir du moment où la boulangerie est ouverte tout le monde a le droit d'y entrer faire des achats. La seule raison de bannir quelqu'un serait que cette personne n'ait pas respecté les règles, mais en l'occurrence ce n'est pas le cas et ils n'ont aucune preuve du contraire...

-----  
Par yapasdequoi

Non votre comparaison ne tient pas debout. Vous ne faites pas des achats, vous utilisez une plateforme de vente.

Et votre préjudice est illusoire (à part être vexé).

-----  
Par NEY

Peu importe, il s'agit d'une forme de commerce. Prenez l'exemple de Tinder si vous voulez, Tinder ne va pas vous refuser parce que votre tête sur votre photo ne leur revient pas  
Le préjudice est réel car plus on met ses articles sur des plateformes différentes, plus on a de chances de vendre  
J'avais d'ailleurs 2 ventes en cours, qui du coup sont annulées.

-----  
Par yapasdequoi

Vous pouvez toujours tenter de leur faire un procès. Si vous avez des économies pour l'avocat ?  
C'est vous qui voyez.

-----  
Par NEY

Oui en effet c'est moi qui vois et je fais ce que je veux, mais ça, c'est une certitude, donc il n'y a pas vraiment de valeur ajoutée dans ce dernier commentaire. Je ne comprends pas pourquoi vous êtes agressif alors que je ne vous ai rien fait et mon premier post ne vous était d'ailleurs pas spécialement destiné vu que je ne vous connais même pas. Si un post ne vous intéresse pas ou vous le trouvez idiot / vain, il suffit tout simplement de ne pas y répondre  
Bonne fin de journée à vous,

-----  
Par yapasdequoi

Il n'y a aucune agressivité, simplement des réponses réalistes. Si elles vous déplaisent, attendez d'en lire d'autres.... ou tournez la page.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Le boulanger vend des produits. La plate-forme concernée propose un service gratuit servant à mettre en vente des biens, moyennant une commission s'il y a vente. Il n'y a pas refus de vente parce que vous n'êtes pas acheteur. Ce serait différent si la plate-forme vous vendait un produit ou un service.

S1uf exception un professionnel ne peut refuser de vendre un service à un client qui paye. En revanche ce site peut vous refuser le droit d'accéder à leur service gratuit de dépôt d'annonces.

-----  
Par NEY

Merci à vous Isadore, votre réponse est bien plus claire, argumentée et courtoise

-----  
Par NEY

@yapasdequoi : vous n'avez pas compris mon point. Ce n'est pas que votre message en lui-même me déplaît ; le souci est qu'en l'occurrence, vos réponses, pardon de vous le dire, sont de mauvaise qualité, et je vous explique en quoi :

-problème dans le fond : aucun argument, affirmations péremptoires étayées par rien, passages hors-sujet / non pertinents par rapport à la problématique du post,  
-problème dans la forme : ton agressif, beaucoup de jugements de valeur alors que je ne vous connais ni d'Ève ni d'Adam (« vous êtes vexée » => qu'en savez-vous? Je vous connais? Et quand bien même je serais vexée, en quoi est-ce un indicateur pertinent? Depuis quand le droit s'applique en fonction des états d'âme des gens? Cette remarque n'apporte rien), des ordres avec des verbes à l'impératif alors que je n'ai pas gardé les porcs avec vous, etc. De manière

générale, vous gagneriez en crédibilité en étant plus dans la réserve et moins familier avec les gens que vous ne connaissez pas personnellement, c'est une question d'éducation et de savoir-vivre.

A contrario, l'intervention d'Isadore est qualitative et a de la valeur ajoutée car :

-sa réponse est argumentée, elle explique de manière rationnelle et itérative comment elle arrive à sa conclusion et ne se contente pas de juste balancer « il n'y a pas de recours, point. »

-sa réponse est synthétique et factuelle et ne se perd pas dans des jugements de valeur qui n'intéressent personne,

-le ton est courtois et neutre, elle ne pérore pas sur le pourquoi du comment mais répond simplement au point de droit, comme le ferait un avocat.

Donc non, en effet, vos réponses ne me servent à rien. Ce qui n'est pas très grave, vu qu'elles ne sont pas payantes, encore heureux

-----  
Par yapasdequoi

Votre exposé m'indiffère. Vous préférez la forme au fond.

Mais les réponses sont similaires.

Si vous voulez un avis professionnel, adressez vous à un avocat. Il y a aussi des consultations gratuites.

-----  
Par NEY

Oui merci je suis au courant qu'il y a des consultations gratuites ; ma soeur travaille dans une maison de la justice, donc une fois de plus, vous ne m'apprenez rien du tout (décidément).

Oui il y a des consultations gratuites, il y a aussi des forums donc autant les utiliser. Curieux de dénigrer les forums alors que vous-même les utilisez ; on relève encore une fois des lacunes dans la capacité à argumenter. Et non, les réponses ne sont pas similaires vu que celle d'Isadore avait de la valeur ajoutée, ce qui n'est pas le cas de la vôtre. Si vous ne voyez pas la différence de niveau entre vos 2 réponses, c'est très inquiétant. L'une maîtrise son sujet et est en capacité de dérouler son raisonnement clairement, l'autre se contente de dire "il n'y a pas de recours, allez sur une autre plateforme". Merci Einstein, je n'y avais pas pensé.

Soit dit en passant, indiFFérer prend 2 F.